



# COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres

N°06

MERCREDI 18 FÉVRIER 2026



Le Conseil des Ministres s'est tenu le mercredi 18 février 2026, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

## AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

### AVÈNEMENT DU RAMADAN ET DU CARÊME

Le Président de la République adresse tout d'abord ses félicitations et vœux à la Oumah islamique ainsi qu'à la Communauté chrétienne, à l'occasion du début du mois béni de Ramadan et du Carême, avant de prier, avec l'ensemble de la Nation, pour un Sénégal de paix, de prospérité et de solidarité. A cet égard, il salue le dialogue interreligieux au Sénégal, renforcé par le soutien permanent de l'Etat au culte, à travers notamment la Délégation générale aux Affaires religieuses (DEGAR). Rappelant au Gouvernement la nécessité d'accompagner les communautés durant cette période exceptionnelle de ferveur religieuse, le Chef de l'Etat demande de renforcer les ressources consacrées au culte.

### EVALUATION ET RENFORCEMENT DE L'ACTION TERRITORIALE DE L'ETAT

Le Président de la République informe le Conseil avoir tenu, le 12 février 2026, un séminaire avec les gouverneurs de région, en présence du Premier Ministre et de plusieurs membres du Gouvernement. Il félicite le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique et les gouverneurs de région pour la qualité de la représentation, du travail accompli sur le terrain et des rapports, recommandations et projets présentés lors de la rencontre.

Le Chef de l'Etat insiste sur la subsidiarité et la gouvernance de proximité, avec l'implication effective des autorités administratives, des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités territoriales dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques publiques, en tenant compte des préoccupations et aspirations des populations.

A cet égard, il demande au Premier Ministre de veiller à la prise en charge des priorités régionales présentées par chaque gouverneur et arrimées à l'Agenda national de Transformation. En outre, il demande au Gouvernement d'accompagner l'Etat territorial dans ses dynamiques de modernisation, en définissant une nouvelle doctrine de déconcentration. Le Chef de l'Etat engage le Gouvernement à accorder une importance prioritaire : (i) au foncier et au développement urbain des localités ; (ii) à l'amélioration de l'accès à l'eau potable des populations et à une gouvernance consensuelle du sous-secteur de l'hydraulique rurale ; (iii) à l'accélération des programmes d'électrification rurale et au désenclavement routier et numérique ; (iv) au



renforcement de la sécurisation et des infrastructures sociales de base des zones et localités frontalières ;(v) au développement de l'Agriculture, de l'Elevage, des Pêches et à la maîtrise de l'exploitation forestière.

Dans le cadre de la refondation de la présence territoriale de l'Etat, le Président de la République demande au Premier Ministre et au Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique de veiller à la mise en œuvre du Plan de Modernisation de l'Administration territoriale, volet fondamental de la transformation systémique de l'Administration publique.

Il instruit également le Premier Ministre de superviser la mise en œuvre, à partir de 2026, d'un Programme spécial de construction de bâtiments et d'édifices publics destinés à l'Administration territoriale, afin de consolider la proximité et l'efficacité de l'Etat et des services publics à l'intérieur du pays.

Après avoir engagé le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique à veiller à la tenue régulière des conférences régionales d'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda national de Transformation, le Chef de l'Etat demande au Premier Ministre de tenir, chaque semestre, une réunion interministérielle de suivi de l'action de l'Etat dans les régions.

## **NOUVELLE DYNAMIQUE DE POLITIQUE NATIONALE DE LA JEUNESSE**

Partant de la célébration de la fête nationale du 04 avril, occasion de rendre hommage à l'Armée et à la jeunesse, le Président de la République indique le rôle primordial de la jeunesse dans le rayonnement du Sénégal et la mise en œuvre de l'Agenda national de Transformation, Sénégal 2050. A cet effet, il demande au Gouvernement de renforcer les actions en faveur des jeunes, d'améliorer l'environnement économique et social de la jeunesse, de finaliser la nouvelle Politique de la jeunesse, de veiller à l'installation, avant la fin du premier semestre de l'année 2026, du nouveau Conseil consultatif des Jeunes du Sénégal et de prendre les dispositions appropriées pour la tenue de la Semaine nationale de la Jeunesse.

## **REFORCEMENT DU RÔLE DES FEMMES DANS L'AGENDA NATIONAL DE TRANSFORMATION**

En perspective de la célébration, le 08 mars, de la Journée internationale des droits des femmes, le Chef de l'Etat rappelle au Gouvernement la nécessité d'asseoir le soutien et la valorisation de l'action des femmes dans l'Agenda national de Transformation. Il demande, à cet effet, la finalisation du projet de loi relative à l'autonomisation économique des femmes, de la nouvelle Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre, et de la réforme de consolidation de l'Observatoire national de la Parité.

Le Président de la République demande, enfin, au Premier Ministre, au Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités et au Ministre de la Microfinance et de l'Economie sociale et solidaire, de renforcer les dispositifs de coopération, de formation, d'encadrement et de financement des femmes.

## **AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE**

Le Chef de l'Etat informe le Conseil qu'il a présidé, le 17 février 2026, à Diamniadio, la cérémonie de pose de la première pierre de la Maison des Avocats.



## AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a entamé sa communication avec la filière Peaux et Cuirs. Il a ainsi souligné que, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan spécial d'Investissement et de Financement (2026-2028), la filière Peaux et Cuirs constitue l'une des composantes à fort effet d'entrainement pour l'économie nationale et un des leviers d'accélération de l'Agenda national de Transformation. Le choix stratégique de l'écosystème Peaux et Cuirs vise à renforcer la souveraineté, à densifier le tissu industriel et à améliorer les conditions de vie des populations. Il permet une meilleure articulation entre les politiques sectorielles, l'aménagement du territoire et la stratégie industrielle.

Pour le Premier Ministre, le Sénégal bénéficie d'un potentiel important en matière de production de peaux, principalement issue de l'élevage des bovins, ovins et caprins. Toutefois, les capacités de transformation sont limitées. Ainsi, plus de 70 % des peaux sénégalaises sont exportées brutes, entraînant une perte de valeur ajoutée significative conjuguée à l'existence d'un circuit parallèle informel d'exportation sans transformation locale. Malgré un cheptel important et un savoir-faire artisanal reconnu, le taux de transformation locale des cuirs et peaux est inférieur à 5 %, limitant ainsi la valorisation de cette matière première.

Le Premier Ministre a fait remarquer que le développement stratégique de cette filière représente une opportunité majeure pour renforcer l'industrie nationale, améliorer la balance commerciale, stimuler les économies locales et favoriser l'émergence d'industries à forte valeur ajoutée, notamment dans les secteurs de la maroquinerie, de l'habillage intérieur automobile et du mobilier. À l'horizon 2034, cette filière présente un potentiel de plus de 130 000 emplois formels et un chiffre d'affaires de plus de 1 549 milliards de FCFA. Ainsi, elle peut devenir un levier majeur d'inclusion économique, en favorisant l'insertion des jeunes et des femmes, en consolidant la formalisation des acteurs et en améliorant durablement les revenus dans les territoires. Le Premier Ministre a souligné que le potentiel de cette filière érigera les Pôles-Territoires Centre et Ouest en cœur industriel du cuir sénégalais, appelés à devenir l'espace prioritaire de structuration de la filière, de modernisation de la production et de montée en gamme industrielle.

Le Premier Ministre a rappelé que l'objectif est de bâtir à l'horizon 2050 un écosystème territorial intégré autour des Peaux et Cuirs, qui couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production modernisée, y compris le conditionnement, aux services d'appui en passant par la transformation industrielle en produits finis et la commercialisation locale et internationale. En ce sens, les initiatives de modernisation doivent permettre l'érection d'une véritable zone industrielle et artisanale centrée sur les cuirs, peaux et phanères ainsi que le développement de l'industrie du tannage. Pour ce faire, le Premier Ministre a demandé au Ministre des Finances et du Budget, au Ministre de l'Industrie et du Commerce, au Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Souveraineté alimentaire et au Ministre des Collectivités territoriales et de l'Aménagement du Territoire, de prendre toutes les dispositions nécessaires au développement de partenariats public-privé pour rendre opérationnelles les orientations qu'il a dégagées, notamment dans le cadre des Zones économiques spéciales à planter dans les Pôles-Territoires concernés. Dès



lors, le Premier Ministre a engagé les ministres concernés à prendre toutes les mesures pour la conception et la mise en œuvre d'un projet intégrateur de développement artisanal et industriel de la filière Peaux et Cuir, conforme aux orientations liées à la territorialisation des politiques publiques et à la Stratégie nationale d'Investissement favorisant les investissements privés.

Abordant la nouvelle Politique agricole, à finaliser au plus tard au mois de mai 2026, il a rappelé les grandes orientations relatives notamment au financement, aux subventions, au foncier, à la production, à l'industrie, aux appuis et infrastructures, ainsi qu'aux partenariats.

Concernant la surpopulation carcérale, le Premier Ministre a partagé quelques éléments d'informations, avant de demander au Ministre de la Justice de lui faire un rapport détaillé sur la question.

Enfin, le Premier Ministre a rendu compte de sa participation à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, tenue à Addis-Abeba les 14 et 15 février 2026, avant d'informer le Conseil qu'il se rendra avec l'ensemble du Gouvernement, le 24 février prochain à l'Assemblée nationale pour la session trimestrielle de questions d'actualité.

## **AU TITRE DE LA COMMUNICATION DES MINISTRES**

Le Ministre des Transports terrestres et aériens a fait une communication sur la sécurité routière.

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique a fait une communication sur le thème : « Pour une mobilisation nationale en faveur de l'Emploi et de la Formation professionnelle et technique ».

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a fait une communication sur la situation du marché et la commercialisation de l'arachide.

Le Secrétaire d'Etat chargé du Développement des Petites et Moyennes Entreprises et des Petites et Moyennes Industries a fait une communication sur la Stratégie nationale de Promotion et de Développement des PME/PMI.

## **AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

Le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi modifiant la loi n°65-60 du 21 juillet 1965 portant Code pénal ;
- le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Commission de Contrôle des Marchés publics et des Projets de PPP classés secret-défense.



## AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

### *Au titre de la Présidence de la République*

- **Monsieur Tabasky DIOUF**, Colonel (er), est nommé Président du Conseil de Surveillance de la Haute Autorité des Aéroports du Sénégal (HAAS), en remplacement de Monsieur Babacar Diagne.

### *Au titre du Ministère de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur*

- **Monsieur Salomon DIEDHIOU**, titulaire d'un master en Audit et Contrôle de Gestion, est nommé Directeur du Centre National d'Action Antimines au Sénégal (CNAMS), en remplacement de Monsieur Papa Maguèye DIOP.

### *Au titre du Ministère des Finances et du Budget*

- **Monsieur Assane NDIR**, Inspecteur principal du Trésor, est nommé Administrateur du Fonds spécial de soutien au secteur de l'Énergie, en remplacement de Monsieur Théophile Edouard AMINE.

- **Monsieur Mamané DJITTE**, Magistrat, matricule de solde n°636 288/G, est nommé Président du Conseil d'Administration du Fonds spécial de soutien au secteur de l'Énergie, en remplacement de Monsieur Meïssa DIAKHATE.

### *Au titre du Ministère de l'Education nationale*

- **Monsieur Pape Abdou DIA**, Ingénieur en Génie civil et Infrastructures, est nommé Directeur de la Maintenance des Constructions scolaires au Ministère de l'Education nationale, poste vacant.

### *Au titre du Ministère des Transports terrestres et aériens*

- **Monsieur Abdoul Aziz MBODJI**, Enseignant-Chercheur, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société AIBD SA, en remplacement de Monsieur Pape Abdourahmane DABO, appelé à d'autres fonctions.

### *Au titre du Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires*

- **Monsieur Pape Abdourahmane DABO**, Ingénieur des Travaux publics, est nommé Directeur général de la Société nationale des Habitations à Loyer modéré (SN HLM), en remplacement de Monsieur Bassirou KEBE.

- **Monsieur El Hadji Mamadou GUEYE**, Architecte, est nommé Directeur de l'Architecture au Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires, en remplacement de Madame Catherine Marie Thérèse FAYE, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

**Marie Rose Khady Fatou FAYE**  
*Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,  
Chargée des Relations avec les Institutions,  
Porte-parole du Gouvernement*